



## Arrêté du maire portant constatation de la vacance d'un immeuble

Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L1123-1 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs du 20 octobre 2023,

Vu le constat de la situation de l'immeuble,

Considérant qu'aucune formalité n'est mentionnée au fichier des hypothèques concernant le bien concerné,

Considérant l'état de situation de recouvrement des taxes foncières,

Considérant qu'au vu de ces éléments, il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la Commune des immeubles sans maître.

### ARRETE

Article 1 : Il est constaté que l'immeuble situé au lieu-dit Gondran, route de Gondran, référence cadastrale : section A 114, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans.

Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la Commune, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et à un affichage. S'il y a lieu, une notification en sera faite :

- aux derniers domicile et résidence connus du propriétaire ;
- à l'habitant ou à l'exploitant de l'immeuble ;
- à M. le préfet, sous couvert de M. le sous-préfet de l'arrondissement.

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Article 4 : M. le Maire de la Commune sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Chapelle, le 23 Octobre 2023

Le Maire,  
COSTEL Charles

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal administratif de Grenoble.*

**MAIRIE DE LA CHAPELLE – 73660 LA CHAPELLE**

Tél : 04.79.83.10.83 – [mairie.la-chapelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.la-chapelle@wanadoo.fr)

N° SIRET : 21730074800019